

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL des

TROIS MOUTIERS

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

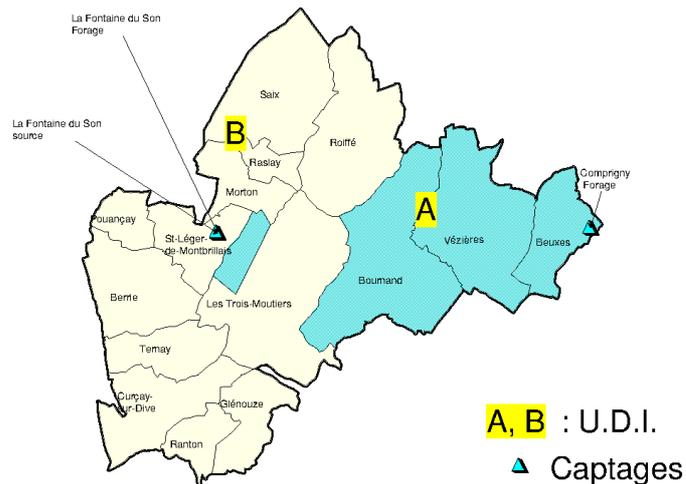
Compte tenu des différents approvisionnements en eau, il a été défini deux UDI (unités A et B) dans le Comité local des Trois Moutiers.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines :

L'UDI **A** des Trois Moutiers /Comprigny qui approvisionne le *Center Parcs* est alimentée par les eaux du forage de *Comprigny* situé sur la commune de *Beuxes*, il exploite la nappe captive du jurassique supérieur.

L'UDI **B** des Trois Moutiers /Fontaine de Son est desservie par les captages de la *Fontaine de Son* qui comprennent une source exploitant la nappe libre du turonien et un forage sollicitant la nappe captive du cénomanien.



Traitement : Les eaux pompées provenant du forage de *Comprigny* sont déferrisées puis désinfectées avant d'être distribuées à la population. Celles provenant de la *Fontaine du Son* sont déferrisées concernant le forage au Cénomaniens, puis désinfectées au chlore gazeux après mélange avec les eaux de la source.

Contrôle : 92 prélèvements représentant 2687 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance au niveau des réseaux de distribution, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources :

La procédure est terminée pour l'ensemble des captages qui possèdent un arrêté préfectoral d'autorisation pris au titre de la déclaration d'utilité publique.

Qualité de l'eau distribuée :

| PARAMETRES Moyennes 2018 | Limites ou réf. de qualité | UNITES DE DISTRIBUTION | |
|---|-------------------------------|------------------------|----------------|
| | | A (Comprigny) | B (Fne de Son) |
| pH | Entre 6,5 et 9 | 7,4 | 7,6 |
| Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25 °C) | 200 - 1100 | 795 | 839 |
| TURBIDITE (en NFU) | 2 | 0,18 | 0,11 |
| DURETE (TH en °F) | Néant | 39 | 37 |
| FLUOR (en mg/l) | 1,5 | 0,25 | 0,31 |
| NITRATES (en mg/l) | 50 | 3 | 39 |

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une **très bonne transparence** qui s'est traduite par une turbidité moyenne inférieure à 0,5 NFU.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées présentent une **dureté importante** (supérieure à 35 °F). *Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.*

Fluor

- Les eaux alimentant les deux unités de distribution en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.

Nitrates

- Les eaux pompées dans la nappe aquifère captive de Comprigny (Beuxes) en sont **pratiquement dépourvues** suite à une dénitrification naturelle. **A la Fontaine de Son, seules les eaux de la source en renferment des teneurs assez élevées** qui dépassent 50 mg/l en moyenne et 60 mg/l en pointe. Les teneurs moyennes en nitrates des eaux distribuées demeurent **très faibles** (UDI A) et **modérées** (UDI B) après mélange entre les diverses ressources (un dépassement ponctuel de la limite de 50 mg/l a toutefois été observé).

Pesticides

- Les recherches effectuées sur plus de 200 substances en sortie de l'usine de traitement de Comprigny (UDI A) n'ont pas révélé de traces de pesticides. **Des traces de déséthylatrazine (0,05 $\mu\text{g}/\text{l}$)**, inférieures cependant à la valeur limite de qualité fixée à 0,1 $\mu\text{g}/\text{l}$ par substance recherchée, ont été mesurées en sortie de la station de la **Fontaine de Son** (UDI B).

Autre

- A noter par ailleurs quelques dépassements de la référence de qualité en **fer** liés à des dysfonctionnements des installations de déferrisation.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

